

VIDE-GRENIER DU PFC

Dimanche 15 novembre 2026 — Gymnase de Saint-Hilaire-de-Chaléons

RÈGLEMENT INTÉRIEUR DES EXPOSANTS PARTICULIERS

- 1. Organisation** — Le vide-grenier est organisé par le Pazanne Football Club (PFC). Chaque exposant s'engage à respecter le présent règlement, les consignes des organisateurs et les locaux mis à disposition.
- 2. Inscription** — L'inscription est soumise à la transmission des renseignements et justificatifs demandés, à l'acceptation du règlement et au paiement. Les réservations sont prises dans la limite des places disponibles. Le paiement peut être effectué via la billetterie HelloAsso du PFC.
- 3. Emplacements et tarifs** — Un emplacement de **3 mètres linéaires coûte 12 €**. Une **table et deux chaises peuvent être demandées en option pour 3 €**, sous réserve de disponibilité. Le nombre d'emplacements réservés doit être précisé à l'inscription. L'attribution des places relève de l'organisation.
- 4. Produits autorisés** — Les exposants particuliers ne peuvent vendre que des objets personnels et usagés. La vente d'armes, d'animaux, de denrées alimentaires, de boissons et de produits illicites est interdite dans le cadre de cette manifestation.
- 5. Responsabilité** — Chaque exposant est responsable de ses biens, de son installation et des dommages qu'il pourrait causer. L'organisateur décline toute responsabilité en cas de vol ou de détérioration, dans les limites prévues par la loi.
- 6. Accueil et installation** — L'accueil des exposants débute **dès 7 h 30**. Les horaires de fin d'installation, d'ouverture au public et de démontage seront communiqués par l'organisation. Les accès et consignes de déchargement devront être respectés.
- 7. Tenue de l'emplacement** — Les exposants doivent maintenir leur emplacement propre et le restituer débarrassé de leurs déchets. Aucun départ anticipé ne doit compromettre la sécurité des visiteurs.
- 8. Sécurité** — Les produits dangereux, chimiques ou inflammables et les barbecues sont interdits. Les exposants doivent respecter les consignes de sécurité et maintenir libres les voies de circulation et les issues de secours.
- 9. Restauration** — Un **café est offert à chaque exposant**. Toute vente de nourriture ou de boissons par un exposant est interdite sans autorisation expresse de l'organisation.
- 10. Annulation et remboursement** — Les conditions d'annulation et de remboursement seront précisées lors de l'inscription, notamment en cas d'annulation de la manifestation. Aucune clause ne prive les participants de leurs droits légaux.
- 11. Non-respect du règlement** — L'organisateur peut demander à un exposant de cesser une activité contraire au présent règlement et, si nécessaire, de quitter la manifestation, sous réserve des droits applicables.

Nom et prénom :

Date : Signature, précédée de « Lu et approuvé » :

VIDE-GRENIER DU PFC

Dimanche 15 novembre 2026 — Gymnase de Saint-Hilaire-de-Chaléons

BULLETIN D'INSCRIPTION — EXPOSANT PARTICULIER

Tarifs : emplacement de 3 mètres linéaires : **12 €** ; sur demande, 1 table et 2 chaises : **3 €**. Un café offert à chaque exposant. Accueil dès **7 h 30**.

Nombre d'emplacements (3 m chacun) : × 12 € = €

Option table + 2 chaises (selon disponibilité) : ☐ Oui (+ 3 €) ☐ Non

Montant total : €

INFORMATIONS DE L'EXPOSANT

Nom : Prénom :

Adresse :

Code postal : Ville :

Téléphone : E-mail :

Date et lieu de naissance :

Type et numéro de pièce d'identité :

Autorité de délivrance / date de délivrance :

Immatriculation du véhicule (si nécessaire) :

ATTESTATION SUR L'HONNEUR

Je soussigné(e),, atteste :

- participer à cette vente en qualité de particulier et vendre exclusivement des objets personnels et usagés ;
- ne pas avoir participé à plus de deux manifestations de même nature au cours de l'année civile (article R. 321-9 du Code pénal) ;
- avoir pris connaissance du règlement intérieur du vide-grenier du PFC et l'accepter.

Fait à : Le :

Signature de l'exposant :

MODALITÉS PRATIQUES

Réservation et paiement : via la billetterie HelloAsso du PFC (lien / QR code à ajouter). Les justificatifs nécessaires au registre des vendeurs seront demandés par l'organisation selon les règles applicables.

À compléter par le PFC avant diffusion : heure de fermeture, horaires d'accès des visiteurs, modalités de déchargement, date limite d'inscription, contact et lien HelloAsso.